



DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 129/2022
SÉANCE N° 08 DU 11 JUILLET 2022

COMITÉ DÉPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF (CDOS) – LABELLISATION MAISON SPORT SANTÉ – ATTRIBUTION DE PLACES GRATUITES À LA PISCINE

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 5 juillet 2022, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Sylvie Vielle, première vice-présidente.

Sylvie Vielle, Nicole Bouillon (à partir de 17 h 43), Éric Paris (à partir de 17 h 13), Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray, Nadège Davoust, Gwénaél Poisson (jusqu'à 19 h 43), Christine Dubois (à partir de 18 h 00), Louis Michel, Céline Loiseau, Christian Lefort (à partir de 17 h 11 et jusqu'à 18 h 59), François Berrou et Fabien Robin, vice-présidents, Bernard Bourgeois, Jean-Pierre Thiot (à partir de 18 h 45), Isabelle Eymon (à partir de 18 h 09), Olivier Barré, Marcel Blanchet, Patrice Morin, Antoine Caplan et David Cardoso, membres du bureau.

Étaient représentés

Florian Bercault a donné pouvoir à Sylvie Vielle, Bruno Bertier a donné pouvoir à Patrice Morin, Patrick Péniguel a donné pouvoir à Jérôme Allaire, Jean-Pierre Thiot a donné pouvoir à Gwénaél Poisson (jusqu'à 18 h 45), Bruno Flécharde a donné pouvoir à Antoine Caplan, Julien Brocaïl a donné pouvoir à Olivier Barré.

Liste des délibérations affichée le : 13 juillet 2022.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 JUILLET 2022

**COMITÉ DÉPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF (CDOS) –
LABELLISATION MAISON SPORT SANTÉ - ATTRIBUTION DE PLACES
GRATUITES À LA PISCINE SAINT-NICOLAS**

Rapporteur : Céline Loiseau

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions au bureau communautaire,

Considérant que dans le cadre de sa labellisation "maison sport santé", le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) propose un certain nombre d'activités orientées autour du sport-santé sur le territoire de l'agglomération et plus largement le département de la Mayenne,

Considérant le souhait de Laval Agglomération de favoriser l'accès aux Ateliers Physiques Adaptés pour les personnes en suite de traitement de cancer ou souffrant de maladies chroniques,

Que la piscine Saint-Nicolas est requise pour le déroulement des séances,

Après avis de la commission sport,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le bureau communautaire accepte la mise à disposition de places gratuites selon le planning existant et les capacités d'accueil suivantes :

- 3 places pour l'activité aquagym douce (Lundi – 9 h 30 / 10 h 10 et vendredi – 17 h 00 / 17 h 40)
- 2 places pour l'activité apprentissage (mardi et jeudi – 19 h 20 / 20 h 00)
- 2 places pour la familiarisation adultes (samedi – 11 h 40 / 12 h 10)

Article 2

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 4

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président,

Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20220711-S8-BC-129-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2022

Mise en ligne : 18-07-2022